



28 juin 2019 - Relation individuelle de travail (8^e réunion)

Cette 8^{ème} réunion devait être la dernière réunion pour le patronat qui avait décidé d'en finir avec ce thème fondamental des droits individuels des salariés de la métallurgie. Mais c'était sans compter sur l'agacement et la pugnacité des organisations syndicales qui ont obligé l'UIMM à revoir une nouvelle fois sa copie.

La CGT tout particulièrement, a fourni un projet de texte complet revisité, fondé sur l'harmonisation par le haut des droits existants, quelques exemples :

- ☞ Un meilleur encadrement de la mobilité.
- ☞ Les jours de congés supplémentaires liés à l'âge du salarié et non plus à son ancienneté,
- ☞ L'acquisition d'un jour de congé dans le cadre de la QVT (qualité de vie au travail),
- ☞ La protection du salarié en cas d'inaptitude,
- ☞ L'indemnisation de la maladie sur la base de ce qui existe pour les Ingénieurs et Cadres,
- ☞ La garantie d'emploi en cas de maladie,
- ☞ Le maintien des congés en cas de maladie pendant les vacances.
- ☞ La sécurisation en cas de déplacement professionnel.
- ☞ La sécurisation du calcul de l'indemnité de départ à la retraite,
- ☞ L'harmonisation de l'indemnité conventionnelle de licenciement pour tous les salariés et la majoration pour les plus de 50 ans.

La CGT a aussi proposé des garanties innovantes (congés liés à la parentalité, évolution du congé maternité, congé pour l'accompagnement d'un proche parent en cas de maladie et portabilité des droits d'une entreprise à l'autre...).

Prochaine réunion le 6 septembre à partir d'un nouveau projet envoyé fin juillet par l'UIMM. D'ici là, continuons d'informer nos collègues sur l'importance de cette négociation nationale dans la métallurgie pour l'avenir de leurs droits et garanties.

La délégation fédérale